MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –133

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026133-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

PROJETS / TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –– Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 133 / TRAVAUX DE VOIRIE : Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Jeannick MÉNARD, conseiller délégué en matière de voirie, informe l'Assemblée que dans le cadre du programme de travaux de voirie, une étude a été sollicitée auprès de la société 2LM (bureau d'études en charge des aménagements de la rue du Plessis), afin de définir les aménagements à réaliser sur les secteurs suivants :

- La Giraudais (devant la ferme)
- La Giraudais (entre la ferme et le stop)
- Trobert
- Bizeul (bas)
- Bizeul (en haut)
- Bizeul (devant la ferme)
- La Landellerie
- Gatepaille

Une estimation financière des travaux a, par ailleurs, été établie par la société Eurovia, pour un montant prévisionnel d'environ 177 000 € HT.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ces travaux, il est nécessaire de recourir à une maîtrise d'œuvre chargée d'une mission complète, comprenant notamment la conception du projet, l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE), le suivi de l'exécution des travaux ainsi que les opérations de réception.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026133-DE

Deux bureaux d'études ont été sollicités pour ces prestations ; la société URBaé de MUZILLAC (56) qui a réalisé l'étude sur la sécurisation des entrées de bourg en 2021/2022 et la société 2LM dont le siège est fixé à LA HAYE FOUASSIERE (44). Les 2 sociétés ont répondu de la manière suivante pour une enveloppe de travaux estimée à 177 000 € HT :

SOCIÉTÉ	Montant HT	Option HT	Montant TOTAL HT
2LM	10 400 €	SANS	10 400 €
URBaé	9 660 €	900 €	10 560 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De confier la maîtrise d'œuvre** des travaux de voirie à la société 2LM tel qu'indiqué ci-dessus,
- **De valider** le devis correspondant s'élevant à 10 400 € HT,
- **De déléguer Madame la Maire** – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de maitrise d'œuvre et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD